



Source : ADIL 26

LE CRÛ 2020

LES AIDES À LA RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

ÉDITO

Il faut bien reconnaître que le dispositif d'aide à la rénovation énergétique est complexe. Mais cela ne doit pas empêcher des prises d'initiatives de la part des particuliers que nous devons tous contribuer à mobiliser autour de la diminution des émissions de gaz à effet de serre, de la réduction de la précarité énergétique, de l'amélioration du confort... Plus que jamais le conseil avisé, parfaitement à jour et complet proposé par l'équipe de l'ADIL Information Énergie permet de s'y retrouver dans les dispositifs d'aides. Cela permet d'envisager une opération avec des travaux efficaces, adaptés au logement et aux moyens des ménages.

Hervé CHABOUD, Président de l'ADIL 26
Conseiller départemental délégué,
en charge du suivi de l'ADIL et du CAUE

DOSSIER

Afin de savoir quelles sont les aides auxquelles chaque Drômois peut prétendre pour rénover son logement, l'équipe de l'ADIL Information Énergie assure un conseil neutre, gratuit et personnalisé. La multiplicité des aides et leur combinaison sont complexes pour les usagers, et les conseillers FAIRE sont plus que jamais mobilisés pour aider les Drômois à définir leur programme.



Source : Freepik

suite de l'article en page 2

SOMMAIRE

ÉDITO	P.1
Hervé CHABOUD, Président de l'ADIL 26 Conseiller départemental délégué, en charge du suivi de l'ADIL et du CAUE	
ENTRETIEN	P.2
Emmanuel DELPONT Responsable coordonnateur ADIL Information Énergie	
DOSSIER	P.2
Économies d'énergie Financer les travaux en 2020	
BRÈVES	P.3
ACTUALITÉ	P.4
ACTIONS ET PUBLICATIONS	P.4
QUESTION / RÉPONSE	P.4

EMMANUEL DELPONT Responsable coordonnateur ADIL Information Énergie

Quels services sont rendus par l'ADIL Information Énergie ?

L'équipe des conseillers FAIRE de l'ADIL Information Énergie apporte un conseil neutre et gratuit à tous les usagers ainsi qu'aux professionnels, en particulier sur les aides à la réhabilitation dont les dispositions se sont complexifiées. Il est impératif de fournir une information personnalisée, à jour et complète.

Quel bilan quantitatif enregistrez-vous ?

Plus de 2 300 consultations ont été données en 2019, soit plus 46 % par rapport à l'année 2018. On note également une forte saisonnalité, les mois d'hivers étant particulièrement chargés ainsi qu'une influence notable des campagnes d'information, notamment sur les certificats d'économie d'énergie, avec les primes à 1 €, l'opération «coup de pouce», etc.

Comment évolue la demande du public ?

De façon générale, le public apparaît de plus en plus sensibilisé à la thématique des économies d'énergie et de la réduction des gaz à effet de serre. L'information du public progresse grâce à la presse, par les campagnes de communication, les démarchages... Mais il faut constater qu'il y a beaucoup de désinformation. Sur les aspects techniques, une pédagogie s'impose pour faire connaître les priorités de travaux et leur efficacité, même si de plus en plus un public averti se présente auprès des conseillers FAIRE. Concernant les aides financières et fiscales, plus que jamais, c'est une information personnalisée qui est demandée. Le public est parfois méfiant et a besoin d'être rassuré et orienté vers les bons dispositifs.

ÉCONOMIES D'ÉNERGIE

FINANCER LES TRAVAUX EN 2020

Comme chaque année, la loi de Finances et des textes législatifs particuliers modifient le dispositif d'aide aux travaux d'économies d'énergie. Parmi les nouveautés : le crédit d'impôt remplacé par une prime, les aides d'Action logement, etc.

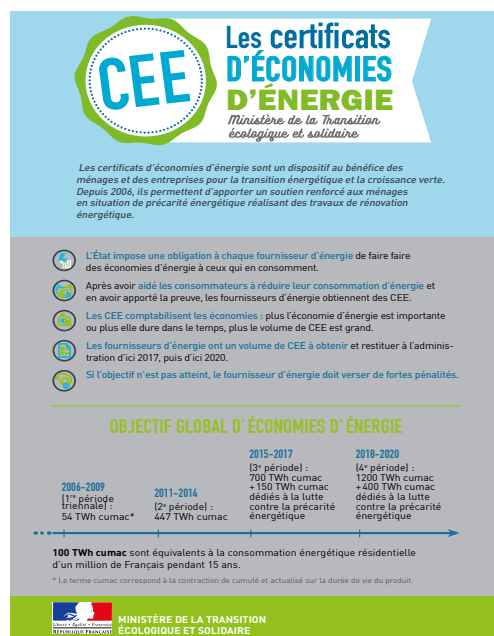
Comme chaque année, la loi de Finances et des décrets d'application apportent leur lot de changements dans la jungle des aides aux travaux d'économies d'énergie.

Certains dispositifs sont maintenus comme la TVA à 5,5 %, les Certificats d'Économies d'Énergie (CEE), les primes «Coup de Pouce» pour l'isolation des toitures et des planchers, le remplacement d'une chaudière à combustible fossile ancienne par une chaudière à haute performance énergétique ou une chaudière biomasse ou pompe à chaleur, le programme «Habiter Mieux Sérénité» de l'Anah ou enfin l'Eco-prêt à taux zéro.

La condition préalable est de recourir à des professionnels qualifiés RGE (Reconnus Garant de l'Environnement) qui mettent en œuvre des matériaux d'isolation thermique ou des équipements répondant à des caractéristiques de performances minimales.

ZOOM SUR «MA PRIME RÉNOV'»

L'année 2020 marque la suppression d'un dispositif fiscal ancien, le CITE au profit de «MaPrimeRénov'» dont le montant, forfaitaire, dépend de la nature des travaux envisagés et des ressources du ménage. Elle doit être demandée avant d'engager les travaux.



Source : Ministère de la transition écologique et solidaire

De nouveaux dispositifs voient le jour, comme les aides à la rénovation énergétique d'Action Logement, le programme «Habiter Mieux Sérénité bonifié» de l'Anah et surtout «MaPrimeRénov'» qui remplace le Crédit d'Impôt Transition Énergétique (CITE) pour les ménages modestes en 2020.



Source : Freepik

Dès le 1^{er} janvier 2020, les propriétaires occupants aux revenus modestes pourront déposer leur demande de prime directement en ligne à l'adresse <https://www.maprimerenov.gouv.fr> et se verront verser la prime à l'issue des travaux, ils pourront solliciter une avance pour engager les travaux. Pour ces ménages, le montant cumulé de la prime est fixé à 20 000 € sur une période de 5 ans.

Les ménages dépassant les plafonds de ressources dits «modestes», qui réaliseront des travaux en 2020 récupéreront leur prime après avoir déclaré leurs dépenses en 2021, comme c'était le cas jusqu'à présent pour le Crédit d'Impôt Transition Énergétique. Le montant cumulé de ce crédit d'impôt «transitoire» est de 2 400 € pour une personne seule et 4 800 € pour un couple auxquels s'ajoutent 120 € par enfant, pour tous les travaux réalisés sur 5 années consécutives.

BRÈVES

La précarité énergétique persiste

La rénovation des logements et les chèques énergie ne suffisent pas à enrayer la précarité énergétique. L'observatoire national de la précarité énergétique (ONPE) évalue à 6.8 millions de personnes celles qui ont des difficultés pour payer leurs factures et/ou se chauffer.

Rapport de l'ONPE décembre 2019

Le green deal de la commission européenne

10 axes d'actions ont été retenus par la commission européenne notamment en matière de rénovation énergétique des logements qui doit doubler en Europe, tout en prenant en compte les enjeux «d'abordabilité» du logement et d'accessibilité financière pour les ménages qui ont de la peine à se chauffer.

Actualités habitat décembre 2020

CEE sous les projecteurs

Les certificats d'économie d'énergie (CEE) font l'objet d'une évaluation. Selon l'ADEME, le dispositif représente 3 milliards d'euros de travaux d'efficacité énergétique et génère ainsi 3 000 équivalents temps pleins par an directement créés ou maintenus. 17 000 emplois indirects sont également soutenus essentiellement dans la filière des installateurs.

Energie plus 15 janvier 2020

Isolation phonique

Halte au bruit ! Des matériaux et des techniques de mise en œuvre permettent de réduire notablement l'impact des bruits intérieurs comme extérieurs dans les habitations. Le choix du bon isolant phonique pour réduire les décibels est essentiel. Murs, sols, plafonds, vitrages, toutes les solutions sont étudiées dans un dossier.

La Maison écologique n° 115 janvier 2020



Source : Pixabay

LES AIDES D'ACTION LOGEMENT

Les propriétaires occupants, salariés du secteur privé non agricole, résidant dans un logement achevé depuis plus de 2 ans et situé en zone B2 ou C peuvent prétendre à une aide plafonnée à 20 000 € et à un prêt complémentaire à 1% de 30 000 € (remboursement maximum de 20 ans), pour financer prioritairement leurs travaux d'isolation des murs, toitures et planchers et/ou améliorer leur système de chauffage. Les propriétaires éligibles doivent recourir à une Assistance à Maîtrise d'Ouvrage (opérateur Anah, bureau d'études RGE...) qui réalise un diagnostic technique préalable du logement. Les propriétaires bailleurs, salariés du secteur privé non agricole, ou logeant un salarié du secteur privé non agricole, et ne dépassant pas les plafonds de revenus modestes de l'Anah, peuvent dans les mêmes conditions obtenir jusqu'à 15 000 € de subvention pour rénover un logement locatif et un prêt complémentaire à 1% de 30 000 € (remboursement maximum de 20 ans).

LE DISPOSITIF SÉRÉNITÉ BONIFIÉ DE L'ANAH

Les propriétaires à revenus modestes occupant un logement classé avec une étiquette énergie F ou G avant travaux, bénéficient d'aides majorées de la part de l'Anah, si les travaux permettent une amélioration énergétique globale d'au moins 35 % et un gain correspondant au moins à un saut de deux étiquettes énergétiques.

LES AIDES POUR TOUS

Sont disponibles les Certificats d'Économies d'Énergie auxquels tous les propriétaires peuvent prétendre. Tout le monde a droit à des aides pour rénover son logement en fonction de son statut (propriétaire bailleur ou occupant, salarié du secteur privé ou non, modeste ou non...). Les conseillers FAIRE de l'ADIL Information Énergie sont à votre disposition pour vous aider à y voir plus clair. Rappelons que les aides sont à demander avant le démarrage des travaux et accordées sous réserve de recourir à des professionnels qualifiés RGE dans leur domaine d'intervention (isolation des murs, fenêtres, installation de chaudière...) pour leur réalisation.

Le cumul des aides est traduit sommairement dans le tableau suivant. Une analyse au cas par cas du projet de chaque particulier par les conseillers FAIRE est fortement recommandée le plus en amont possible des travaux.

	MA PRIME RENOV'	CITE	ECOPTZ	ANAH	Aides des collectivités locales	CEE	ACTION LOGEMENT
MA PRIME RENOV'		NON	OUI	NON	OUI	OUI avec un écartement des aides *	OUI avec un écartement des aides *
CITE	NON		OUI	NON	OUI	OUI	OUI
ECOPTZ	OUI	OUI		OUI	OUI	OUI	OUI
ANAH	NON	NON	OUI		OUI	NON	OUI
Aides des collectivités locales	OUI	OUI	OUI	OUI		OUI	OUI
CEE	OUI avec un écartement des aides *	OUI	OUI	NON	OUI		OUI
ACTION LOGEMENT	OUI avec un écartement des aides *	OUI	OUI	OUI	OUI	OUI	

Source : ADIL 26

MAINTIEN DU SERVICE D'INFORMATION ÉNERGIE PENDANT LE CONFINEMENT

En dépit de la crise sanitaire, l'ADIL Information Énergie, EIE espace conseil FAIRE, a pu maintenir une continuité de service.

Il a été possible de contacter les conseillers FAIRE

■ pour toute première information :

- lors de leurs permanences téléphoniques au 04 75 79 04 13 les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h00
- par courriel à l'adresse pieadil26@dromenet.org en précisant ses coordonnées téléphoniques afin d'être recontacté par un conseiller FAIRE ;

■ pour tout projet déjà avancé (consultation de devis...) et obtenir un entretien personnalisé par téléphone :

- en prenant rendez-vous en ligne avec un conseiller de Romans ou Valence sur le site : <http://renov-habitat-durable.fr/contact/>

Dans le cadre de la sortie progressive du confinement de nouvelles dispositions ont été prises courant mai consultables sur le site Internet <https://pie@dromenet.org>

Les conseillers techniques de l'ADIL Information Énergie vous accueillent

Les conseillers techniques de l'ADIL Information Énergie vous accueillent

- par téléphone au 04 75 79 04 13 les mardis, mercredis et vendredis de 8h30 à 12h

- accueil personnalisé sur RDV fixé par téléphone au 04 75 79 04 47 :

- Valence
Maison de l'Habitat
44 rue Faventines
du mardi au jeudi de 13h à 17h30
le vendredi de 13h à 16h15

- Romans-sur-Isère
Maison de l'Habitat
36 rue de la République
tous les mercredis de 13h à 17h
les 1^{er} et 3^e vendredis du mois de 13h à 16h

Information Énergie

Au service des Drômois, les conseillers de l'ADIL Information Énergie agissent sur les territoires pour informer et accompagner les particuliers ainsi que les collectivités dans leurs projets «énergie». Dans le cadre du programme d'animation, ils proposent des visites, de la documentation, des expositions, des conférences...

AIDES FINANCIÈRES 2020

Les conseillers énergie de l'ADIL 26 proposent la brochure sur les aides financières mise à jour par l'ADEME. Pour s'y retrouver dans le dispositif des aides aux travaux de rénovation énergétique dans les logements existants, c'est un guide essentiel. Ce guide est remis dans le cadre des rendez-vous aux permanences de Valence et Romans.

L'ÉNERGIE À L'UNIVERSITÉ POPULAIRE

L'UPAVAL (Université Populaire de l'Agglomération Valentinoise) a proposé un cycle d'information à ses adhérents avec une réunion à l'ADIL 26 sur les travaux prioritaires de rénovation énergétique et les aides financières et une table ronde à la Maison Pour Tous du Petit Charran à Valence sur les énergies renouvelables.

2020 DU NOUVEAU POUR L'ÉNERGIE

L'ADIL 26 a organisé une rencontre sur l'énergie avec la presse et les partenaires sur le thème des nouveautés de l'année 2020 dans le domaine de l'énergie. Quatre exemples ont été retenus : les évolutions des aides de l'Anah, «MaPrimeRénov'», la réglementation des tarifs d'électricité et de gaz, les aides d'Action Logement.

VISITES ÉNERGIE À DOMICILE

Dans le cadre d'un partenariat avec la CAF, le Département et SONERGIA, l'ADIL 26 poursuit un vaste programme de visites à domicile et d'ateliers pour les allocataires. Sont ainsi délivrés à domicile des conseils sur la gestion de l'énergie, les éco gestes, les éventuels travaux à réaliser. Les ateliers visent à sensibiliser collectivement des ménages intéressés pour réduire leurs factures.

QUESTION / RÉPONSE

Qu'est-ce que la SNBC ?

La stratégie nationale bas-carbone (SNBC) définit «la marche à suivre pour conduire la politique d'atténuation des émissions de gaz à effet de serre dans des conditions soutenables sur le plan économique à moyen et long termes» d'après la loi pour la transition énergétique et la croissance verte.

Cette stratégie publiée en 2015 est en cours de révision et s'appuie sur un exercice de scénarisation articulé avec la programmation pluriannuelle de l'énergie.



INFORMATION ÉNERGIE
ADIL 26

information énergie

44 rue Faventines BP 1022
26010 Valence
tél. 04 75 79 04 13
fax. 04 75 79 04 54
mail. pieadil26@dromenet.org
site <http://pie.dromenet.org>

La lettre de l'ADIL Information Énergie, supplément à la lettre de l'ADIL 26, est éditée par l'ADIL Information Énergie
Dépôt Légal n°1923 C/79
Directeur de la publication : Denis Witz
Rédacteur en chef : Philippe Bouchardeau
Collaboratrice : Chrsitel Eymard
Conception : Vincent Sauty
Imprimeur : Impressions modernes
Crédit photos : ADIL Information Énergie